

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2006-113

R-3587-2005

28 juin 2006

PRÉSENTS :

M. Michel Hardy, B. Sc. A., MBA

M. François Tanguay

M^e Louise Rozon, B. Sc. Soc., LL. L.

Régisseurs

Gazifère Inc.

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante

Décision procédurale – Déroulement de la phase II

Demande de modifier les tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2006 et d'approuver un mode de réglementation allégé

Intervenants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Option consommateurs et Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC-ACEF de l'Outaouais);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. INTRODUCTION

Le 17 octobre 2005, Gazifère Inc. (Gazifère) demande à la Régie de l'énergie (la Régie), d'examiner le dossier tarifaire 2006 en deux phases.

La Régie accepte la démarche proposée et décide que les sujets de la phase I font l'objet d'une audience sur dossier et que les sujets de la phase II doivent être traités en audience orale¹. En mars 2006, la Régie rend une décision sur la phase I du dossier².

Le 2 juin 2006, Gazifère dépose une demande amendée ainsi que la preuve reliée aux sujets à traiter en phase II.

Par la présente décision, la Régie fixe les modalités et l'échéancier de traitement de la phase II du dossier.

2. CALENDRIER DE LA PHASE II

La Régie fixe le calendrier suivant pour le déroulement de la phase II.

Date limite pour le dépôt à la Régie des budgets prévisionnels et (le cas échéant) des budgets de participation	3 août 2006, 12 h
Demande de renseignements à Gazifère	10 août 2006, 12 h
Réponses de Gazifère aux demandes de renseignements	24 août 2006, 12 h
Dépôt à la Régie de la preuve des intervenants	7 septembre 2006, 12 h
Demande de renseignements aux intervenants	21 septembre 2006, 12 h
Réponses des intervenants aux demandes de renseignements	5 octobre 2006, 12 h
Audience	16, 17, 18 octobre 2006 et, si nécessaire, les 19 et 20 octobre 2006

L'audience aura lieu aux bureaux de la Régie à Montréal de **8 h 30 à 13 h 30**.

¹ Décision D-2005-214, dossier R-3587-2005, 25 novembre 2005.

² Décision D-2006-58, dossier R-3587-2005, 31 mars 2006.

3. FRAIS DES INTERVENANTS POUR LA PHASE II

La Régie prévoit trois journées d'audience, du 16 au 18 octobre 2006 et, si nécessaire, deux journées supplémentaires, soit les 19 et 20 octobre 2006. Les balises suivantes sont fixées pour la préparation à ces audiences :

- avocat : quarante-cinq heures de préparation;
- analyste : soixante-quinze heures de préparation.

Les demandes de remboursement soumises à la Régie sont cependant sujettes à l'évaluation qu'elle en fera, quant à la raisonnable et à l'utilité des représentations des intervenants.

Les intervenants qui désirent présenter une demande de remboursement de frais doivent déposer un budget prévisionnel et, si nécessaire, un budget de participation, en utilisant les formulaires prescrits. La date limite pour le dépôt est fixée au **3 août 2006, à 12 h**.

Pour ces motifs,

La Régie de l'énergie :

FIXE le calendrier de la phase II, tel qu'indiqué à la section 2 de la présente décision;

FIXE les balises applicables aux demandes de remboursements de frais, tel qu'indiqué à la section 3 de la présente décision;

ORDONNE aux intervenants qui désirent présenter une demande de remboursement de frais de déposer un budget prévisionnel et, si nécessaire, un budget de participation en utilisant les formulaires prescrits, et ce, au plus tard le **3 août 2006, à 12 h**.

ORDONNE aux participants de respecter les instructions suivantes :

- transmettre leur documentation écrite en huit copies au Secrétariat de la Régie,
- toute documentation, incluant les demandes de renseignements et les réponses à celles-ci, doit également être transmise par courrier électronique ou sur cédérom ou sur disquette en format MS Word, version 6 ou supérieure, ou format WorldPerfect, version 6 ou supérieure.
- transmettre leurs données chiffrées en format Excel.

Michel Hardy
Régisseur

François Tanguay
Régisseur

Louise Rozon
Régisseure

Représentants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Nicolas Plourde;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M. Jean-François Lefebvre;
- Option consommateurs et Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC-ACEF de l'Outaouais) représenté par M^e Stéphanie Lussier;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin;